



## Budget Primitif 2022

\*\*\*\*\*

### Présentation brève et synthétique

Le budget de l'année 2022 se construit dans un environnement complexe et très incertain. A ce titre, l'exercice budgétaire 2022 doit tenir compte tout à la fois d'un contexte sanitaire encore incertain et d'un contexte international complexe qui impacteront l'équation financière des communes à moyen et long terme.

Plus précisément concernant la crise sanitaire, il n'a pas été tenu compte d'un impact spécifique sur la commune en l'absence de visibilité sur les répercussions résiduelles possibles.

L'Etat a décidé, a travers la loi de finances pour 2022, d'augmenter les bases d'imposition du foncier bâti de 3.4% en suivant le rythme de l'inflation.

#### **Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 12 avril 2022. Il peut être consulté sur simple demande au service des finances de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant ou améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- contenir la dette en recourant à l'emprunt de manière raisonnable ;
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la région...
- assumer les conséquences financières de la crise sanitaire et anticiper les événements futurs ;
- prendre en compte la hausse du coût des matières premières ;
- maintenir les taux d'imposition communaux ;
- réaliser les investissements indispensables à la commune et demander des subventions pour divers projets.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les charges générales; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **1- LE CONTEXTE FINANCIER ET ECONOMIQUE NATIONAL et INTERNATIONAL**

- Sur le plan national :

La croissance mondiale, déjà fortement impactée par la crise sanitaire, est suspendue à l'évolution du conflit en Ukraine. Les répercussions seront fortes et difficilement chiffrables à ce stade.

Pour la zone euro, nous devons faire face à la crise sanitaire et à de nombreuses incertitudes.

Pour la France, 2021 est marquée par une progression de la croissance dopée par le plan de relance.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été élaboré sur la base des éléments suivants :

- Croissance prévisionnelle du PIB : + 4 %
- Inflation prévisionnelle hors tabac : + 1,5 %
- Déficit public : 5 % du PIB en 2022 (8.2 % en 2021).

Il est fort probable que ces données seront ajustées compte tenu de la situation actuelle.

La crise de sanitaire a un impact durable sur les finances publiques.

Les principales mesures concernant les collectivités locales issues de la Loi de Finances 2022, sont les suivantes :

- stabilité de l'enveloppe globale de la DGF.
- Poursuite de la refonte fiscale de la taxe d'habitation : depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. La compensation à l'euro près est garanti pendant 10 ans.
- Revalorisation des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3.4 %.
- Mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA.

- Sur le plan local :

Nombre d'habitants au 01/01/2022 (sources INSEE) : 2 856 (2 884 au 01/01/2021).

- Depuis 2014, l'objectif a été de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement afin de retrouver une bonne situation financière permettant de relancer les investissements nécessaires à la commune.
- La sortie du réseau d'alerte financier a été confirmée en 2018. L'objectif est de pérenniser la situation et de ne pas laisser s'envoler les dépenses de fonctionnement.
- La situation financière de la commune, qui s'était améliorée, est fortement impactée par la crise sanitaire. Le coût de la crise va peser sur nos capacités d'investissement même si nous nous devons de répondre aux besoins de la population.
- Pas de hausse des taux d'impôts en 2022 compte tenu que la DPVa a déjà prévu une hausse des taux.

## 2- PRIORITÉS DU BUDGET :

- ✓ Recours à l'emprunt de manière maîtrisée.
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la hausse du coût des matières premières, notamment l'électricité pèse lourdement et appelle à une réflexion pour réduire d'autres dépenses ou trouver de nouvelles recettes.
- ✓ Une politique d'investissement soutenue pour répondre aux besoins de la population.
- ✓ Assumer les conséquences financières de la crise sanitaire.

## 3- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (produits des services, loyers communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS.

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 4 255 480.48 €

### ■ RECETTES :

- ✓ Hausse des produits de services car à ce jour, ceux-ci ont retrouvé un mode de fonctionnement normal
- ✓ Hausse du produit des impôts sans augmentation des taux en raison de la revalorisation des bases de la TFPB de 3.4 %
- ✓ Baisse des dotations de l'Etat (baisse de la population) et baisse de prestations CAF suite à la fermeture de certains services en 2021.

■ **DEPENSES :**

- ✓ Poursuite d'un contrôle stricte des dépenses de fonctionnement et notamment des charges à caractère général. Ce contrôle sera rendu d'autant plus nécessaire que la hausse du cout des matières leres a un impact très important
- ✓ Poursuite des dépenses dues au COVID 19.
- ✓ Maîtrise de la masse salariale grâce au non remplacement systématique de personnel partant à la retraite mais tenant compte de la hausse du SMIC, de la revalorisation des carrières de catégorie C, d'un éventuel dégel du point d'indice, de l'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité), de l'indemnisation des agents atteints du COVID. Des contraintes sanitaires de désinfection des locaux qui nous contraignent d'avoir plus d'agents.
- ✓ Prévision de virement à la section d'investissement encore élevé pour améliorer notre autofinancement.
- ✓ Maintien de niveau de services publics de qualité.

**Tableaux synthétiques comparatif 2021 (BP+DM)-2022**

DEPENSES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	variation
011- charges à caractère général	918 283.00	983 258.00	+ 7.08 %
012- charges de personnel	2 301 400.00	2 372 000.00	+ 3.07 %
042- opérations d'ordres	6 203.30	6 203.31	-
65- Autres charges de gestion courante	172 000.00	181 590.00	+ 5.58 %
66- charges financières	58 000.00	55 000.00	- 5.17 %
67-Charges exceptionnelles	8 900.00	18 100.00	+ 103.37 %
022-dépenses imprévues	7 000.00	5 329.17	- 23.87 %
023-virement à la section d'investissement	727 300.00	634 000.00	-12.83 %
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 465 583.00</b>	<b>3 615 277.17</b>	<b>+ 4.32 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 199 086.30</b>	<b>4 255 480.48</b>	<b>+ 1.34 %</b>

RECETTES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	variation
013- atténuation de charges	105 000.00	40 000.00	-61.90 %
042 – opérations d'ordres	27 400.00	25 000.00	-8.76 %
70 – produit des services	258 946.01	310 500.00	+ 19.91 %
73 – impôts et taxes	2 334 879.00	2 451 800.00	+ 5.01 %
74 – Dotations et participations	406 739.00	389 838.00	-4.16 %
75 – autres produits de gestion courante	88 000.00	75 000.00	-14.77 %
77 – produits exceptionnels	0.00	2 000.00	-
002 – excédent reporté	978 122.29	961 342.48	-1.72 %
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>3 193 564.01</b>	<b>3 269 138.00</b>	<b>+ 2.37 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 199 086.30</b>	<b>4 255 480.48</b>	<b>+ 1.34 %</b>

#### 4- SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### **Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA, les taxes d'urbanisme, les cessions de biens.

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur 2 384 518.76 € (y compris les RAR 2021, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2021).

##### ■ DEPENSES :

- ✓ Favoriser les dépenses d'équipements
- ✓ Politique d'investissement dynamique (du matériel et des équipements pour les différents services, du matériel informatique, du mobilier, des travaux d'entretien de la voirie communale, la réparation des différents désordres climatiques, des plans de réseaux avec la DPVa, des équipements de voirie, des travaux A'DAP, des travaux sur le réseau pluvial, des mises aux normes électriques, du matériel informatique pour les écoles, du mobilier pour la cantine, l'aménagement du bureau de la DST au CTM, la réfection de toitures, des préaux aux écoles et la désimperméabilisation du sol de la primaire, maternelle, crèche, l'évolution du PLU, des lampes led pour l'éclairage public, un véhicule pour les ST, des détecteurs de fuite d'eau, un taser pour la PM,

##### ■ RECETTES :

- ✓ Un recours à l'emprunt à hauteur de 600 000 €.
- ✓ Cession de biens
- ✓ FCTVA et taxes d'aménagement.
- ✓ Subventions du département, région et Etat. D'autres ont été demandées auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan de relance et à la Région.

## Tableaux synthétiques comparatif 2021 (BP+ DM)-2022 (y compris RAR)

### DEPENSES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	variation
040 – opérations d'ordre	27 400.00	25 000.00	-8.76 %
10- dotations, fonds divers	0.00	0.00	-
16 – remboursement de la dette	395 000.00	322 000.00	-18.48 %
20 – immo incorporelles	33 848.00	58 040.00	+ 71.47 %
21- immo corporelles	202 859.49	205 198.95	+ 1.15 %
Opérations d'équipements	989 373.07	1 601 996.74	+ 61.92 %
Opérations patrimoniales	4 968.00	0.00	-
Déficit reporté	525 191.20	172 283.07	-67.20%
Opérations réelles	1 653 448.36	2 212 235.69	+ 33.80 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 178 639.76</b>	<b>2 384 518.76</b>	<b>+ 9.45 %</b>

### RECETTES

Chapitres	BP 2021	BP 2022	variation
040 – opérations d'ordre	6 203.30	6 203.31	-
10- dotations, fonds divers	818 290.77	468 942.50	-42.69 %
16 – emprunt	0	600 000.00	-
024- produit de cession	320 000.00	203 340.00	-36.46 %
13 – subventions d'investissement	301 877.69	472 032.95	+56.37 %
excédent reporté			
Opérations patrimoniales	4 968.00		-
021 – Virement du fonctionnement	727 300.00	634 000.00	-12.83%
Opérations réelles	1 440 168.46	1 744 315.45	+21.12%
<b>TOTAL</b>	<b>2 178 639.76</b>	<b>2 384 518.76</b>	<b>+9.45%</b>

### 5- TAUX D'IMPOSITION :

	Taux 2021	Taux2022	Bases	Produits
<b>Foncier Bâti</b>	31.72 (1)	31.72 (1)	5 279 000	1 674 499
<b>Foncier non Bâti</b>	75.31	75.31	104 300	78 548
			<b>TOTAUX</b>	<b>1 753 047</b>

(1) Dont transfert du taux départemental : 15.49 %

## 6- RATIOS :

INFORMATIONS FINANCIERES – RATIOS		VALEURS	Moyennes de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 257.10	724.00
2	Produit des impositions directes / population	716.04	397.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 144.66	896.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	661.85	292.00
5	Encours de dette/ population	777.29	720.00
6	DGF / population	58.82	150.00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	66.07 %	50 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	119.67 %	89.20 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57.82 %	32.60 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	67.91 %	80.30%

## 7- INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE

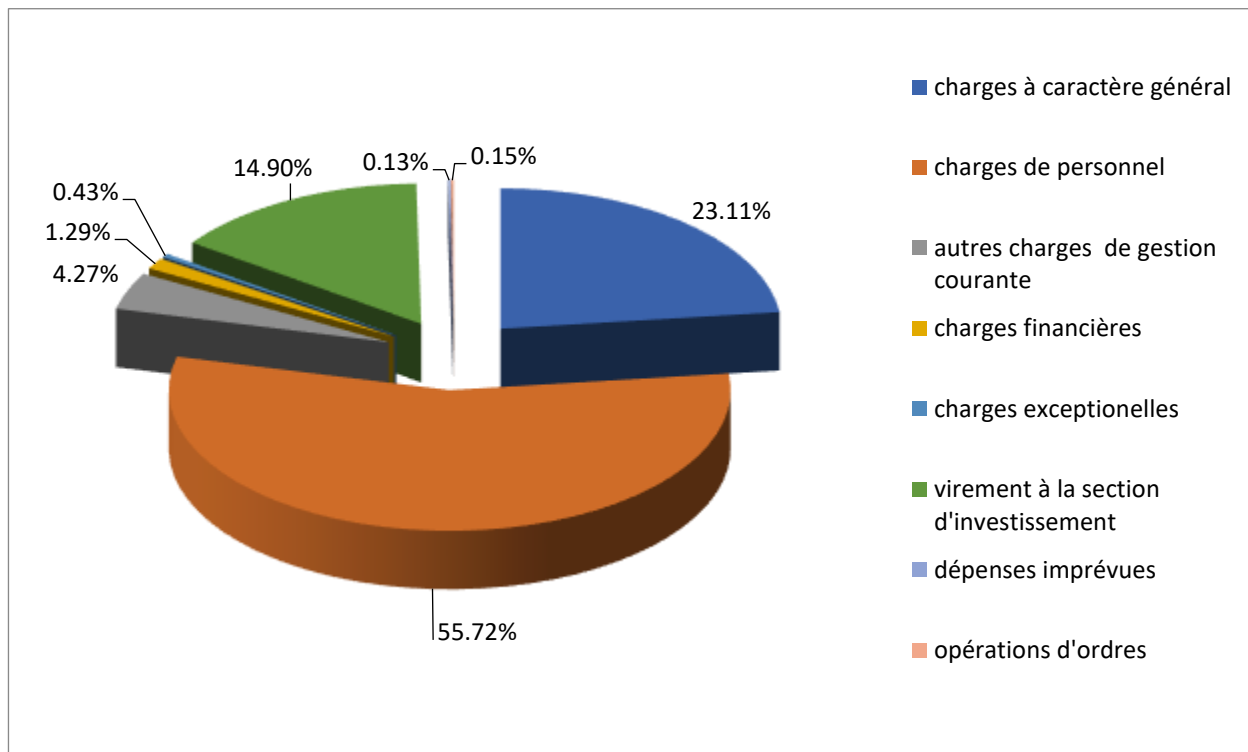
	BP 2021	BP2022	Variation
<b>En cours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	2 614 516.61	2 219 937.50	-15.09 %
<b>Annuités d'emprunt</b>	451 382.89	367 006.42	-18.69 %
<b>Dont intérêt</b>	56 803.78	50 013.94	-11.95 %
<b>Dont capital</b>	394 579.11	316 992.48	-19.66 %

## 8-MASSE SALARIALE (budget communal):

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Emplois permanents à temps complet	44	44	42	47	46	44
Emplois permanents à temps incomplet	2.85	2	3.65	1.95	2	2.90
Emplois non permanents en (ETP a partir de 2022)	20	15	17	18	14	12.15
<b>TOTAL</b>	66.85	61	62.65	66.95	62	59.05

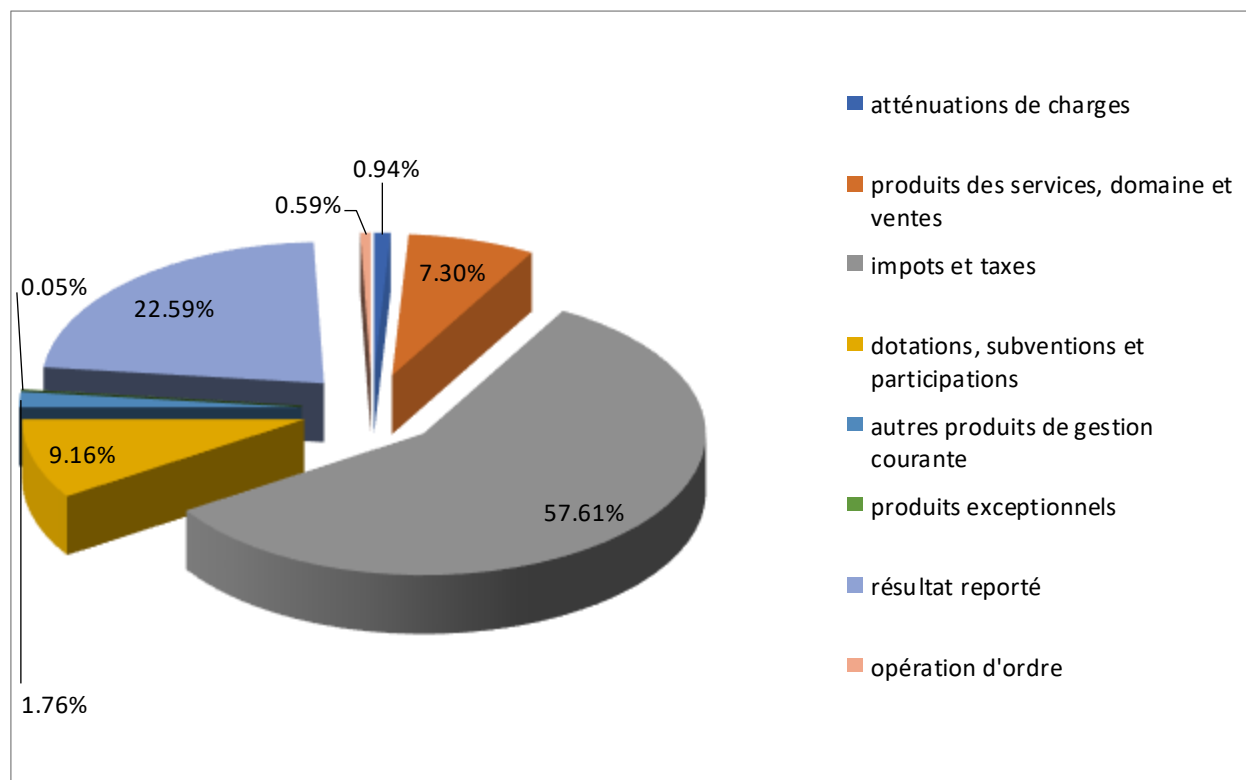
## 9-DONNEES SYNTHETIQUES (Budgets totaux comprenant opérations réelles et opérations d'ordres)

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 255 480.48 €

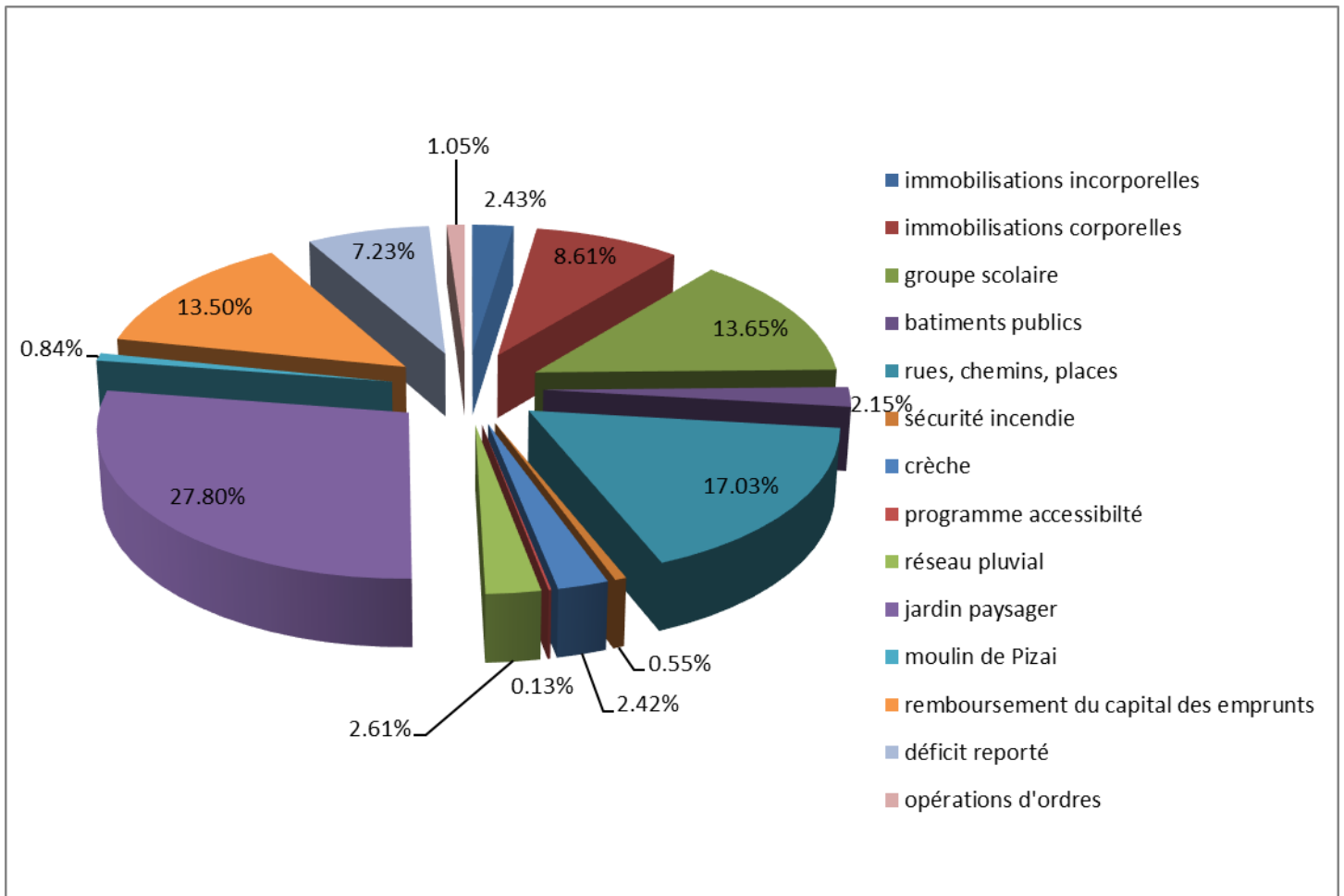




REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR UN TOTAL DE 4 255 480.48 €



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 2 384 518.76 (avec RAR)



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR UN TOTAL DE 2 384 518.76 € (avec RAR)

